



Travaux en cours sur la RD10

La CTG maintient ses engagements

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La route départementale n°10 dite Route de Javouhey, n'a eu de cesse de se dégrader par manque d'entretien régulier sur plusieurs années, jusqu'à mettre en péril le transport scolaire et la sécurité de leurs usagers au quotidien.

Consciente de l'urgence et de façon à répondre aux alertes inquiètes et légitimes de la population qui s'est mobilisée, la Collectivité Territoriale de Guyane, désormais responsable de cet axe routier, a dès le mois de mai 2016 pris les mesures qui s'imposaient. Ainsi, une campagne de remise en état de la chaussée était lancée de façon à pallier les difficultés les plus extrêmes, mobilisant ainsi ses services du parc de voirie de Saint-Laurent sur les routes d'Awala (RD 22), et de Javouhey (RD10).

Déjà durant le mois d'avril 2016, de gros travaux d'entretiens ont été réalisés après attribution d'un marché de 520 000 € à la société Eiffage, à l'œuvre sur la RD 22 et la départementale 10 menant du carrefour de Charvein au village de Javouhey. Dès lors, le suivi qui s'est instauré a notamment conduit la Collectivité à rencontrer la population du secteur à plusieurs reprises durant le mois de juin. Ainsi la Vice-Présidente de la Collectivité, Anne-Marie Read, a organisé plusieurs échanges accompagnée de techniciens de la CTG, afin de détailler les différents points d'intervention.

Depuis de nouveaux travaux ont été entrepris, conformément aux engagements pris par la Collectivité Territoriale en juin 2016. Un marché d'un montant total de 2 M€ et comportant trois lots a été attribué aux entreprises. Les travaux préparatoires ont démarré en février 2017 et ces derniers se sont achevés le 22 mars 2017. La phase de travaux sur la chaussée qui a été retardée pour cause du récent mouvement, reprendra dans les prochains jours pour une durée estimée à 4 mois (hors intempéries).

Conformément à la réglementation en matière de travaux routiers, la CTG a pris un arrêté, portant limitation temporaire de la vitesse sur cet axe routier à 50 km/h au lieu des 90 km/h habituels et interdisant les dépassements. L'entreprise chargée des travaux, a posé les panneaux réglementaires de limitation de la vitesse à 50 km/h, à l'entrée du carrefour de Charvein et la fin de chantier au Pk 12+240. Cette signalisation sera renforcée dans les jours qui suivent.

Afin que les riverains en soient informés, cet arrêté a fait l'objet d'une ampliation transmise à la Mairie de Mana, à la Gendarmerie, au SDIS Guyane, ainsi qu'aux médias.

La Collectivité regrette les accidents qui ont pu survenir sur cet axe routier, et tient à assurer le maintien de ces engagements quant à la réfection de cette route, afin que son utilisation ne suscite plus de crainte dans la population.

Parallèlement, la Collectivité a lancé un important appel d'offres pour la réfection de la route départementale N°9 de Mana sur 27 km. Les offres reçues sont en cours d'analyse et devraient permettre de débiter les travaux en juillet 2017, pour une durée estimée à 9 mois.

C'est donc au total près de 8 000 000,00 € sur fonds propres, qui vont être investis sur le réseau routier de l'Ouest en sus des autres opérations prévues sur le reste du territoire guyanais, car garantir la sécurité et la maintenance des infrastructures routières et moderniser les aéroports constituent une priorité forte affichée par l'exécutif territorial.